Comité Territorial
PAYS d'AUVERGNE

REGLEMENT KIDS TOUR 2020 / 2021

Ce règlement est complété par le règlement général spécifique des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS de PARTICIPATION

Ouvert à toutes et tous les jeunes du Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne né(e)s en 2009 et après :
- Licencié(e)s dans un Club ou une Association Sportive adhérente au CTGPA,
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, ou questionnaire médical, à jour, validé par leur club, **index mini 36, index maxi 54.**

FORMULE de JEU

Ce championnat se jouera en équipe (3 garçons et 1 fille) plusieurs équipes pourront être engagées.
Un classement individuel sera aussi publié et comptera pour l'index.
Il se jouera en Strokeford (par + 5 coups) sur 9 trous sur grands parcours, 18 trous sur compact

INSCRIPTIONS

Engagement des joueurs sur adresse mail golfjeunes@ctgolfauvergne.fr par leur club, avant le mercredi, 20 h, précédent l'épreuve du samedi.

DROIT de JEU

10 euros par jeune à régler au club organisateur.

DEPARTS

Les grilles de départs seront disponibles sur le site du CT : www.ctgolfauvergne.fr le jeudi soir.

SUIVI des PARTIES

Les parties seront suivies.
Chaque club doit IMPERATIVEMENT fournir 1 suiveur(euse) par tranche de 3 joueurs(euses) entamée (4 joueurs(euses) 2 suiveurs.
Les noms des suiveurs(euses) devront être communiqués lors de l'inscription des joueurs(euses).

ACCES au TERRAIN

L'accès au terrain sera limité :
- aux joueurs(euses),
- aux suiveurs(euses) des parties officielles ,
- aux autres personnes autorisées par le Comité de l'épreuve.

L'aide aux U8 pourra être autorisée sur des parcours "physiques".

ATTRIBUTION des POINTS

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points se fera, pour chaque catégorie, selon la grille suivante :
- 1er = 100 points,
- 2ème= 90 points
- 3ème= 85 points
- 4ème= 80 points
- etc …

Le championnat par équipes se fera par addition des scores.

CLASSEMENT FINAL

Il sera établi à l'issue de la dernière épreuve de la saison, par cumul des points acquis à chaque épreuve.
En cas d'égalité, les critères suivants seront retenus :
- 1er : plus grand nombre de participations,
- 2ème: plus grand nombre de victoires.

COMITE d'EPREUVE

Constitué de :
- un représentant du club qui reçoit,
- un représentant du Comité,
- d'un OEC désigné.

RECOMPENSES

A l'issue de la dernière épreuve, les lauréat(e)s seront récompensé(e)s.

FINALE

La finale se déroulera le matin sur 9 trous, après-midi compétition de putting.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-